

Bulletin de gymnastique aux agrès

Juillet 2026

Gymnastique aux agrès individuelle / GAI

Atelier de la mi-saison

Cette année, l'atelier de la mi-saison s'est déroulé le 25 juin. Cet échange en ligne annuel entre les responsables du jugement et les formateurs·trices des juges de toutes les régions a toujours lieu avant les vacances d'été. Le but de l'atelier consiste à favoriser les échanges interrégionaux et à répondre aux questions sur le jugement posées durant la saison en cours. Ci-après les principaux points en un coup d'œil.

? En catégorie 4 aux barres parallèles, est-il permis, après l'élan en av. en appui brachial et lever à la bascule de dérouler en siège jambes écartées ?

🗨 Le déroulé à partir de la bascule est autorisé. Si l'élément n'est pas nécessaire pour l'exercice et qu'aucune action dans les hanches (mouvement de bascule) est visible, cela est décrit comme liaison.

Le thème « liaison » est généralement traité lors du cours central (CC) suivant pour les catégories jeunesse et actifs.

La taxation doit toujours être en faveur des gymnastes. Si l'élément n'est pas nécessaire mais qu'un mouvement de bascule est visible, cela est décrit et jugé comme élément à choix.

Si l'élément est nécessaire et qu'aucun mouvement de bascule n'est visible, cela compte comme élément à choix et une grande déduction technique s'applique.

? Comment le passage de la fermeture carpée les pieds sur la barre élan circulaire carpé à la fermeture écartée les pieds sur la barre élan circulaire écarté est-il jugé et décrit ?

🗨 Selon le Règlement en vigueur, une fermeture carpée les pieds sur la barre élan circulaire carpé et une fermeture écartée les pieds sur la barre élan circulaire écarté doivent toujours se faire à 360° afin de remplir les critères techniques. Dans le cas contraire, une déduction d'angle pour l'absence de 360° s'applique mais l'élément compte. Il est conseillé d'effectuer un élan circulaire complet et seulement ensuite de passer de la fermeture carpée les pieds sur la barre élan circulaire carpé à la fermeture écartée les pieds sur la barre élan circulaire écarté ou vice-versa. Ce thème sera lui aussi abordé une nouvelle fois lors de la leçon sur les liaisons du cours central 2027.

? Est-il permis d'effectuer un saut intermédiaire (petit envol avec réception sur les deux pieds et envol direct à l'élan par-dessous-rebond) lors de l'élément « élan par-dessous avec sortie à la station » à la barre fixe dans la catégorie 2 (C2-B) ?

🗨 Selon la description technique, un élan avec une ou deux jambe(s) est autorisé. Le but est d'inciter à faire un mouvement d'élan par-dessous. Si un saut intermédiaire permet d'améliorer le niveau, alors il doit être autorisé.

Adaptation des barèmes

Les premiers barèmes pour le sol et les barres parallèles seront publiés sur le site internet FSG en septembre. Cette version est valable pour les championnats suisses de gymnastique aux agrès individuelle.

Au sol, l'élément Bögli av. avec changement de jambe est désormais classé avec une valeur de difficulté de 7. Aux barres parallèles, une précision a été apportée au nom de l'élément 50706 « De la station transversale : établissement en avant en tournant à l'arrière à l'appui à l'appui latéral facial ». La position des jambes (carpé ou groupée avant) a été supprimée. Un établissement en avant en tournant en arrière à l'appui s'effectue toujours jambes tendues, ce quel que soit l'engin.

La version de février 2026 des barèmes, publiée et déjà en vigueur, contient les modifications suivantes :

Anneaux balançants

- L'élément balancer arr. et double salto avec 1/2 tour à la sortie à la station (carpée, groupée, tendue) est classifié avec un VD 7.
- La demande de classification de l'élément « Dislocation à partir du balancer av. et double Rugeli » a été rejetée : cet élément ne soutient pas le rythme ni l'augmentation de l'élan et il n'y a pas assez de temps à disposition pour effectuer correctement les deux éléments selon les descriptions techniques actuelles.

Barre fixe

- Dans le texte allemand de l'élément Etablissement arr. à l'appui, les mots « à l'appui » ont été ajoutés afin de correspondre au texte de la version française.
- Jusqu'à présent, le double salto arr. à la sortie à la station n'était classifié que dans la version groupée. On y a ajouté les exécutions carpée et tendue, qui sont désormais elles aussi officielles.

Gymnastique aux agrès - pour la deuxième moitié de la saison !

Le secteur de gymnastique aux agrès souhaite aux gymnastes, aux entraîneurs et aux membres de l'entourage de bien démarrer la deuxième moitié de la saison.

Qu'il s'agisse de concours individuels, de sociétés ou de championnats suisses, à tous et toutes bonne chance et beaucoup de bons moments !

Tous nos encouragements vont aux futur·e·s juges **GAS et de brevet 2**. Bonne chance pour les examens à venir !

Cheffe du secteur de gymnastique aux agrès : Tamara Steffen, tamara.steffen@stv-fsg.ch